

PRÉFECTURE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

DOCUMENTS D'URBANISME

ACCUSE DE RECEPTION

- Le Préfet des alpes de Haute- Provence
- Le sous Préfet de Barcelonnette
- Le sous Préfet de Castellane
- Le Sous Préfet de Forcalquier



ATTESTE :

du dépôt par la commune de : *Volonne*

à la date du : *11 juin 2024*

de cinq exemplaires de l'élaboration du PLU :

- délibération d'approbation
- rapport de présentation du PLU
- ~~Le PADD~~ *Projet d'aménagement et de développement durable* O A F
- le règlement et les documents graphiques
- Les parties annexes

de 5 exemplaires de la modification du document d'urbanisme

de 5 exemplaires la révision simplifiée du document d'urbanisme.

*+ 1 clef USB*

\* accompagnés des CD correspondants

*Il est rappelé que les preuves de publicité doivent être adressées à la DDT. Celles-ci conditionnent la date d'opposabilité des documents avant envois aux services concernés (DDT, SDAP, ARS) ;*

*Cet accusé de réception ne préjuge pas des observations éventuelles qui pourront être formulées dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité.*